

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 105, Rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Toucouing

BUREAUX : Roubaix 351-17
44, rue de la Gare, 45
TOURCOING 9-85
3, rue Fidèle Laboulaye

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

LE PRIX des vedettes

On peut prétendre que tout a été dit sur cet important sujet, et qu'il n'y a aucun remède à opposer aux prétentions toujours plus grandes de nos vedettes. Le succès qui remporte le film français sur les marchés internationaux a fait voir grand à certains de nos producteurs.



Louis JOUVET

Il est indiscutable que c'est un bien et que si nous voulons conserver notre prestige à l'étranger nous nous devons à un effort soutenu dans le choix des sujets, la qualité de l'interprétation et de la réalisation.

Malheureusement, nous ne possédons en France qu'un nombre restreint de vedettes commercialement de valeur, tant sur le marché national que sur le marché international. Il est normal que devant les offres toujours plus nombreuses, ces artistes augmentent leurs prétentions.

Il n'est pas rare d'entendre dire que tel ou tel interprète demande 600.000 fr. et même 800.000 fr. pour tourner un film. Le chiffre de plusieurs millions à même été prononcé en ce qui concerne Marlene Dietrich pour le film qu'elle doit tourner en France.

Sans vouloir aborder le côté psychologique de la question, qui démontre combien peuvent être immorales, dans la période que nous traversons, ces gains extraordinaires réalisés en quatre à six semaines, je dirai que ces cachets accordés aux vedettes font courir les plus grands dangers à la production française. Ce sont, pour une grande part, les producteurs qui sont responsables de cette situation. Je m'explique : un producteur, dont la grande expérience n'est pas nulle, me disait dernièrement combien il devenait difficile de composer la distribution d'un film ; que les artistes, dont les noms pouvaient permettre la vente de ce film à l'étranger étaient en nombre trop limité et que de plus, ces artistes se trouvaient être presque tous sous contrat d'exclusivité avec certains importants producteurs.

Marc FASCAL.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE ET VOIR EN HUITIÈME - LE REVEL DU CINEMA.)

ANNIVERSAIRE EN ITALIE

20.000 MILICIENS ont défilé devant M. Mussolini et le général Lutze

(Lire nos informations en 5^e page)

DOUBLE ACTUALITÉ



— Tunisie... Cors... Quel refrain !... — C'est le « Chant d'Éthiops ».

« En cas de guerre les frontières des Etats-Unis seraient en France »

AURAIT DECLARE M. ROOSEVELT

Le Président de la République amie aurait laissé entendre en outre, qu'il existerait déjà des arrangements précis et des accords positifs entre l'Amérique et les démocraties européennes, pour la livraison de matériel de guerre... à payer comptant.



Le Président ROOSEVELT, discoursant. (Photo Nyl)

New-York, 1^{er}. — Les journaux de ce matin rapportent que le président Roosevelt aurait déclaré, au cours d'une conférence qu'il a eue avec la Commission de l'Armée du Sénat : « En cas de guerre, les frontières des Etats-Unis seraient en France ».

Plus précisément, le « New-York Herald Tribune » croit savoir que le président Roosevelt aurait laissé entendre qu'il y aurait déjà des arrangements précis et des accords positifs entre les Etats-Unis et les démocraties européennes.

D'après ce journal, le président aurait, en effet, déclaré : « Les hommes respectables qui sont à la tête des démocraties européennes connaissent mon attitude ».

Le « New-York Herald Tribune » annonce également que M. Roosevelt aurait ajouté que les Etats-Unis doivent être prêts à venir en aide aux gouvernements français et britannique en cas de guerre en Europe. Il aurait précisé que les Etats-Unis doivent se préparer à aider les démocraties dans le cas d'une attaque de la part de la combinaison Rome-Berlin-Tokio, en fournissant aux démocraties les armes nécessaires et à condition que celles-ci paient comptant.

Exposé alarmant

D'après le « New-York Times », l'exposé sur la situation mondiale que M. Roosevelt a fait aux membres de la Commission de l'Armée du Sénat, aurait été, selon le mot de l'un de ses membres, « vraiment alarmant ».

Ce journal ajoute que le président

Le projet de retraite pour les vieux travailleurs est examiné ce matin A LA CHAMBRE

Les bénéficiaires qui devraient être âgés de 65 à 67 ans suivant les catégories, toucheraient 1.500 francs s'ils habitent en province et 1.800 francs à Paris

LE DÉPÔT D'UN NOUVEAU PROJET DE M. POMARET POURRAIT MOTIVER LE RENVOI A LA COMMISSION

Les propositions relatives à la retraite des vieux travailleurs figurent à l'ordre du jour de la séance de demain matin. Profondément modifié, le projet actuel provoquerait cinq milliards et demi de dépenses pour 3.513.000 bénéficiaires d'après les évaluations du rapporteur, mais les chiffres du ministère des Finances prévoient quatre millions de bénéficiaires et un coût de 10 ou 11 milliards.

M. Denis proposera une motion préjudicielle majorant provisoirement la part de l'Etat dans les allocations de l'assistance aux vieillards.

Si cette motion était votée, la Commission se saisirait du nouveau projet Pomaret, sinon la discussion générale s'engagerait et les orateurs étant très nombreux elle devrait être continuée la semaine prochaine, puisque l'après-midi est consacré à la politique agricole.

Le Gouvernement pourrait aussi demander l'interruption du débat pour

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES S'EST PRONONCÉE CONTRE L'OUVREURE DE LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE

Par quinze voix contre sept et deux abstentions, M. Desbons a été chargé de présenter un rapport défavorable à une proposition communiste

Elle s'est également prononcée en faveur d'une « direction générale de la propagande »

(Lire nos informations en 5^e page)

Une querelle de voisins compliquée de tentative d'incendie volontaire, a eu son dénouement devant le Jury du Nord

Un mineur pensionné de Provin qui dans un but criminel tenta d'incendier son baraquement, a été acquitté



L'accusé Auguste MÉRÉSE, écoutant les recommandations de son défenseur, M^{re} Raymond MALLET. (Photo Réveil)

Vivre en mauvaise intelligence avec ses voisins, c'est, à la rigueur compréhensible, mettre le feu à son baraquement pour les ennuyer c'est évidemment excessif.

De ce crime, s'est rendu coupable un pensionné mineur, Auguste Mérése, 58 ans, rue Victor-Hugo, à Provin. Sa seule excuse est d'avoir commis son acte dans les fumées de l'alcool.

C'est la fumée, tout court, qui le 5 mai dernier attira l'attention du voisin immédiat de Mérése, un autre pensionné mineur, M. Audine Leborgne.

Comme celui-ci passait devant la porte de Mérése, il se fit interpeller en ces termes : « Je vais mourir, mais je vais vous griller tous ».

M. Leborgne voulut entrer dans le logement, mais il trouva devant lui son voisin menaçant qui, s'étant muni d'une fourche, paraissait tout disposé à l'embrocher. Il appela au secours. MM. Maselet et Lagache accoururent.

Il pénétrèrent dans la maison, tandis

que M. Leborgne désarmait l'énergumène. L'extinction du sinistre fut l'affaire de quelques instants. On constata qu'il avait été avivé par du pétrole. Le bidon qui gisait dans la salle était la meilleure des pièces à conviction.

Mérése, abominablement ivre, manifestait l'intention de renouveler son geste incendiaire, on appela les gendarmes d'Annœullin qui vinrent le coffrer, l'empêchant de continuer son activité, si dangereuse pour son bâtiment et surtout pour celui de ses voisins.

L'AUDIENCE Mérése est tout étonné de se trouver dans un box d'Assises. Avant les faits, il n'avait même jamais comparu devant un juge de paix.

Le président Fougère souligne qu'il fut un excellent travailleur, mais il lui reproche son malheureux penchant pour la dive bouteille.

— C'est parce que j'étais asthmatique, réplique l'accusé.

Le pensionné était en froid avec ses voisins et plus particulièrement avec M. Leborgne.

MÉRÉSE — On avait des fréquentations (sic)... Leborgne était venu me chercher querelle dans ma cour.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

COUP D'AILE SUR L'ATLANTIQUE



Les deux itinéraires possibles des futures liaisons aériennes entre la France et l'Amérique du Nord. Ce service aérien doit commencer le 18 Février 1939. (Photo Nyl)

Les troupes du Général Franco sont entrées dans la province de Gérone

De leur côté, les troupes républicaines auraient remporté un succès marqué sur l'avant-garde de la division « Littorio »



A Arles-sur-Tech, MM. SARRAUT et MARC RUCART passent devant des enfants espagnols réfugiés, au cours de leur visite dans les camps. (Photo Nyl)

LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE

LA QUESTION PALESTINIENNE

Un accord est intervenu avec le Parti de défense arabe sur sa représentation à la conférence de Londres

Londres, 1^{er}. — On mande du Caire à l'Agence Reuter : On croit savoir qu'un accord est intervenu entre le Gouvernement Britannique et Washashih, chef du Parti de défense arabe, relativement à la représentation du Parti à la Conférence de Londres.

NEUF ISRAËLITES ARRÊTÉS A BUDAPEST POUR CONTREBANDE DE DEVISES ET D'OR

Budapest, 1^{er}. — Neuf Israélites ont été arrêtés pour contrebande de devises et de l'or. Ils auraient exporté clandestinement des valeurs pour plus de 70 millions de francs.

LE PROCÈS DU NÉGUS CONTRE LE GOUVERNEMENT ITALIEN

...jusqu'à décision au fond au cas où l'ex-souverain engagerait un procès devant un tribunal civil

LES TITRES DU CHEMIN DE FER FRANCO-ÉTHIOPIEN ET LES REVENUS RESTERONT BLOQUÉS...

TEL EST L'ARRÊT RENDU PAR LA PREMIÈRE CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL

Paris, 1^{er}. — La première chambre de la Cour d'appel, présidée par M. Ville, siégeant en appel de référé, a rendu cet après-midi son arrêt dans le procès qui opposait l'ex-empereur d'Éthiopie, Haïlé Sélassié, au gouvernement italien.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)